AIDE-MÉMOIRE: PRODUITS LOCALISÉS

Pour les besoins d'équilibrage de NaTran ou de gestion des congestions de la TRF Mise à jour mars 2024

SELECTION DES OFFRES

• Entre H+30 et H+40min,

• Les offres sont classées

• Les offres sont retenues

par les GRTs selon le

critère de prix au

moment de

l'intervention.

économique,

par ordre de préséance



<u>Une même procédure pour répondre aux 2 types de besoin :</u>

Déroulement des interventions :

NOTIFICATION

Information par les GRTs par mail a minima avant H+10min:

- Sens et produits EEX,
- Indication sur le volume demandé (GWh/j à 25°C),
- Le(s) point(s) contractuel(s) du réseau retenu(s)

REMISE DES OFFRES

- Avant H+30min,
- Possibilité pour le fournisseur de remettre des offres (pas une obligation) sur la Plateforme.
- Toute offre du fournisseur sélectionnée par les GRTs est ferme et définitive.

Puis, vu des expéditeurs retenus

NOMINATION DES QUANTITÉS RETENUES

Max Full Hour à compter de la transaction EEX,

- Nomination sur le PEG contre ECC (contrepartie GFBRSL ou GFBRSP selon le produit EEX) : dans le sens opposé de la nomination sur le(s) point(s) choisi(s),
- Nomination sur le(s) point(s) choisi(s) (paire de shipper codes habituels), Les nominations se traduisent dans les programmations (contrôles effectués sur les programmations),
- Dans le cas où un des points choisis est un Point de Livraison Consommateur : celui-ci doit fournir un programme modifié de la quantité retenue,
- L'expéditeur retenu doit disposer de la capacité correspondant à son offre sur le ou les point(s) choisi(s).

PAS DE REPROGRAMMATION DANS LE SENS CONTRAIRE SUR LES POINTS CHOISIS

- À compter de la programmation de référence (H+2h),
- L'obligation porte sur le sens contraire du Produit Localisé,
- Dans le cas où un des points choisis est un Point de Livraison Consommateur : celui-ci ne doit pas modifier son programme ou sa consommation dans le sens contraire.

COMMUNICATION DU OU DES POINT(S) CHOISI(S) AUX GRTs

- Avant la fin de la journée gazière concernée par la transaction,
- Par mail, avec la pièce jointe, selon le modèle.

 $H \pm 1$

Exemple d'une intervention sur SN1

Expéditeur retenu: SHIPPER (code contrat GFSHIP) - Nomination initiale sur PITS Sud-Est = +5 550 MWh/j (parmi les points appelés par les GRTs à l'aval de SN1).

- Mail au marché de notification d'un besoin de spread localisé: - Achat inférieur à 80 GWh/j à l'aval de SN1,

 - Vente inférieure à 80 GWh/j à l'amont de SN1.
- Sélection des offres par les GRTs. Shipper: +3 000 MWh à 2€/MWh.

Délai de remise des offres :

Expéditeurs postent des offres sur la Plateforme Locational de EEX.

Shipper: +4 000 MWh à 2€/MWh.

- Délai Full Hour:
 - **Shipper nomine:** 1) -3 000 MWh sur PEG contre GFBRSP,
 - 2) +3 000 MWh sur PITS Sud-Est (code GFSHIP), \rightarrow Sa nomination passe à +8 550 MWh/j.
- Shipper ne peut pas baisser sa nomination sur PITS Sud-Est. Il peut par contre au besoin augmenter sa nomination.

Délai Full Hour +2:

Les nominations du shipper sont programmées Les contrôles des GRTs se feront à partir des programmation

H + 3

Avant la fin de la Journée Gazière :

Shipper envoie un mail aux GRTs pour indiquer via la pièce jointe : 3 000 MWh, sens « achat pour les GRTs » sur PITS Sud-

Est.

AIDE-MÉMOIRE: PRODUITS LOCALISÉS





<u>Une même plateforme pour remettre des offres pour répondre aux 2 types de besoin :</u>

Code de livraison contractuel :

PEG EG001F

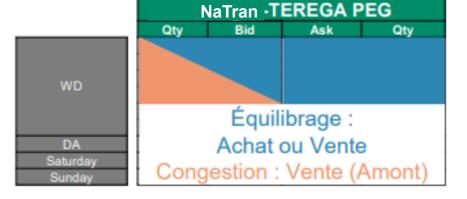
Code

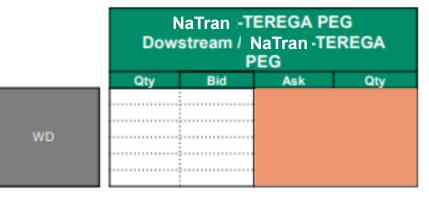
Contrepartie

PEGAS Congestion Management Platform

ECC:

Code ECC: GFBRSL





Utilisation par NaTran pour des besoins d'<u>équilibrage</u>

Utilisation par Teréga et NaTran pour des besoins de congestion

Code ECC:



Na Iran -TEREGA PEG Dowstream			
Qty	Bid	Ask	Qty
			estion : (Aval)

Les GRTs sélectionnent les offres sur la base du critère de prix au moment de la sélection Prix des produits pour les besoins d'équilibrage, Prix du Spread pour les besoins de congestion.